la Lucarne de Génissieux

N° 38

Hiver 2021

- Restauration des vitraux de l'église, la Fondation du Patrimoine lance une souscription
- Ensemble polyvalent : bientôt la sortie du tunnel.

Bulletin municipal d'information

Génissieux
Au pied des collines de la Drôme !

C.T.E

Électricité Générale

Intervention : 06 77 89 54 78

carbonell.theo@sas-cte.com

21, rue Jean Charcot 26100 Romans sur Isère

AMBULANCES - VSL - TAXIS

AMBULANCES DES COLLINES

Alpha **Service**

TAXI

24h/24 - 7 j/7
12 véhicules à votre service

04 75 71 20 20

ALPHA SERVICE
à votre service :

- Ambulances
- Véhicule sanitaire léger (VSL)
- Taxis
- Agréé Sécurité Sociale
- Tous transports de personnes assises et allongées (toutes distances)
- Transport de corps avant et après mise en bière

2 établissements : Rue Pierre Charignon 26750 Génissieux
Siège social : 7, rue de Dunkerque 26300 Bourg-de-Péage - BP 15
Fax 04 75 70 95 06

DH RENOVATION

Réalisez vos projets pour l'amélioration de votre habitat.

06 85 06 95 32

855, route de Génissieux 26380 PEYRINS
Tél. 04 75 71 24 42 - david-heyraud@orange.fr

Isolation - Plâtrerie
Peinture - Déco

ECO PRIME

CRÉDIT D'IMPÔT

TVA 5,5 % DÉDUITE POUR LA RÉNOVATION

RGE ECO artisan

Jamais une nouvelle année n'aura fait naître autant d'espoir, l'espoir partagé par toute l'humanité de se débarrasser de ce virus et de recouvrer une vie sociale qui nous manque tant.

La pandémie a privé nos aînés du traditionnel repas de fin d'année. Pour remplacer ce moment de convivialité, nous avons offert à chacun d'eux un bon cadeau à utiliser dans les commerces génissois qui ont été fermés durant le confinement. Cette opération a été un succès, 380 bons d'achats ont été distribués relançant ainsi le commerce local.

Les premiers grands projets de notre mandat ont été lancés : la création d'un parc arboré, l'agrandissement du groupe scolaire, la création d'un accueil de loisirs et la rénovation complète de l'église. Ils font pour l'instant l'objet d'étude, pour chacun d'eux, un cahier des charges sera établi et un maître d'œuvre choisi.

Après l'orage de grêle de juin 2019, nous avons entrepris un à un tous les travaux de réparation, le dernier grand chantier en cours est la rénovation de notre gymnase. La charpente du toit a été modifiée et la couverture édifiée avec des matériaux résistants à la grêle. L'isolation phonique et la peinture sont en cours de réalisation et au mois de mars le chantier se terminera par la pose d'un nouveau plancher.

Les associations pourront de nouveau prendre possession de l'ensemble polyvalent si l'état sanitaire de notre pays le permet…

Votre Maire
Christian BORDAZ

SOMMAIRE

Edito p3
Les 150 ans de la République p4
Infos communales p6
Vie communale p12
Vie associative p15
Comptes rendus des conseils municipaux p17
Etat-civil p19
Agenda p19

Directeur de publication : Christian BORDAZ
Photos de couverture : Jean-Paul Mouton, René Parreault
Impression : Imprimerie Souquet - Romans-sur-Isère (26)
Numéro tiré à 1150 exemplaires

Les 150 ans de la République (2e partie)

La République va reprendre ses droits au moment de la guerre de 1870. A la suite de la capture de Napoléon III au moment de la défaite de Sedan, une insurrection se déroule à Paris où la foule envahit le Palais Bourbon, siège du corps législatif. Gambetta proclame la République et un gouvernement dit de : « défense Nationale » est mis en place sous l'égide du Général Trochu, gouverneur militaire de Paris. La Troisième République est née.

Léon GAMBETTA (1838-1882)

En janvier 1871, Gambetta organise des élections. Ces dernières ne portent pas sur le choix du régime, mais sur le thème de la poursuite de la guerre (Gambetta) ou la signature d'un Traité de Paix (Monarchistes) mais le 8 février 1871, l'Assemblée nouvellement élue est majoritairement monarchiste : sur 675 élus, 400 monarchistes et 250 républicains. La majorité des Français, lassée de la guerre, a préféré voter pour les tenants de la paix, sans que ce vote signifie une adhésion à la cause monarchiste. Le 16 février 1871, Jules Grevy est élu président de l'Assemblée Nationale. Le 17 février 1871, Adolphe Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République Française à une quasi-unanimité. Il est appelé : « *l'administrateur nécessaire de l'infortune nationale* », exerçant ses fonctions : « *sous l'autorité de l'Assemblée Nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisi et qu'il présidera* ». Il invite l'Assemblée à mettre entre parenthèses la question du régime pour se concentrer sur ce qui importe le plus : « *pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail* ». Quatre ans plus tard, en 1875, le régime élabore les lois constitutionnelles, fondements de l'organisation de la Troisième République. Formant une constitution de compromis en raison de la grande proportion de monarchistes souhaitant le retour de la royauté, ces lois établissent une république parlementaire de type bicaméral : on conserve le principe d'un parlement appelé Assemblée Nationale mais composée de deux chambres : le Sénat et la Chambre des députés. Les deux chambres ont les mêmes pouvoirs. Le Sénat est considéré alors comme le « *prix à payer* » par les républicains qui y sont hostiles mais l'acceptent pour avoir la République ; les royalistes, quant à eux, pour consentir à la République, exigent des garanties quant à son caractère conservateur : ils auront le Sénat. Ayant obtenu satisfaction, ils disposent alors d'une assemblée qui peut contrer la Chambre des Députés élue au suffrage universel. Enfin, marqués par le renversement de la République en 1851 par son propre président élu, les républicains n'accordent dans la pratique au chef de l'État qu'un rôle représentatif.

Les balbutiements de la Troisième République et les oppositions entre monarchistes et républicains vont s'achever en 1879 avec le départ du président Mac Mahon qui laisse la place à Jules Grevy. Des décisions hautement symboliques sont alors prises : Le 14 février 1879, la Marseillaise est faite hymne national et le 6 juillet 1880, le 14 juillet est déclaré fête nationale, commémorant la fête de la Fédération de 1790. La France entre alors dans une période de réformes et de créations des lois fondamentales de sa démocratie. Jules Ferry construit en 1882 la loi qui porte son nom sur l'école gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans. Il crée le Certificat d'Etudes Primaire qui sera officiellement supprimé en 1989.

En 1884, est promulguée la Loi Waldeck Rousseau sur la légalisation des syndicats. En 1901, c'est au tour de la loi sur les Associations qui précède en 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et enfin la création de l'Impôt sur le revenu en 1914. La période qui suit, marquée par la Grande Guerre, est aussi celle au cours de laquelle l'unité nationale est au plus haut, personnifiée par Georges Clémenceau. L'entre-deux guerres va voir l'éclosion de mesure sociales fortes à la suite du Front Populaire qui débouchent sur les accords de Matignon autorisant aux ouvriers, la semaine de 40 heures et les congés payés. La Troisième République prend fin le 10 juillet 1940 quand l'Assemblée Nationale vote les pleins

Jules Ferry (1832-1893)

pouvoirs au Maréchal Pétain, le vainqueur de Verdun, qui vient de signer le 22 juin l'Armistice de la défaite avec l'Allemagne. Le 11 juillet 1940, Pétain proclame le régime de Vichy et fait disparaitre des documents officiels le terme de *« République Française »* pour le substituer par *« Etat Français »* afin de marquer sa rupture avec la tradition républicaine démocratique et instaurer un régime autoritaire. Il remplace la devise : *« Liberté, Egalité, Fraternité »* par la devise : *« Travail, Famille, Patrie »* et ajourne sans la dissoudre l'Assemblée Nationale. Plus tard, la proximité du débarquement en Normandie, en 1944 annonce la fin du Régime de Vichy. Le 3 juin 1944, est créé le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) sous la présidence du Général de Gaulle qui prépare, à Alger, l'administration future de la France et le renversement de Vichy. Le GPRF va administrer la France pendant deux ans. Plusieurs mesures phares seront prises pendant cette période provisoire et notamment le droit de vote aux femmes et la création de la Sécurité Sociale (19 octobre 1945). Le GRPF s'effacera le 27 octobre 1946 devant la constitution de la Quatrième République. Cette dernière a un immense défi à relever face au chaos qu'a laissé la deuxième guerre mondiale. Pendant la période de reconstruction, la population française va devoir accepter un certain nombre de sacrifices pour en payer le prix : maintien du rationnement jusqu'en 1949, habitation en baraquements provisoires pour cinq millions de Français qui ont eu leur logement détruit, baisse du pouvoir d'achat et dévaluation du franc. La reconstruction du pays s'effectue grâce à l'aide américaine du plan Marshall et les secteurs les plus stratégiques sont nationalisés : énergie, transports, assurances et banques. Sont créés les Charbonnages de France, EDF et GDF. La France s'impose en tant que puissance européenne au sein de l'OTAN puis au sein de la future union européenne connue sous le nom de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Malheureusement, le pouvoir est secoué par une importante instabilité politique (24 Présidents du Conseil formant 22 gouvernements en 12 ans) à laquelle viennent s'ajouter les graves revers politico-militaires de la guerre d'Indochine et d'Algérie. La création d'une Cinquième République apparaît inéluctable. Elle entre en vigueur le 4 octobre 1958 et marque une rupture avec la tradition parlementaire de la République Française en renforçant le pouvoir exécutif en vertu des pouvoirs qui sont accordés au Président de la République ; celui-ci joue un rôle central dans la politique et sa légitimité est renforcée par son élection au suffrage universel direct instauré par le référendum de 1962. En place depuis 62 ans, la Cinquième République est le régime républicain français le plus stable depuis la Troisième République. Elle a vu naître de grandes avancées démocratiques tant sur le plan législatif (raccourcissement de la durée du mandat présidentiel de 7 à 5 ans), économique (création de l'euro) que sociales (Loi Veil sur l'IVG, abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, abolition de la peine de mort).

Ce panorama historique sur la naissance de la République de 1789 à nos jours montre à quel point la création de la République s'est faite dans l'adversité face à différents courants politiques hostiles à son implantation. La République lutte encore aujourd'hui, plus que jamais, face aux extrêmes qui ne l'ont jamais acceptée. Le paysage mondial s'est modifié : si la Troisième République est considérée par de nombreux historiens comme le moment où s'est créée l'idée de France comme nation politique, principalement en opposition avec d'autres pays dont l'Allemagne, la Cinquième République voit l'idée de Nation cohabiter avec celle d'Europe et de Mondialisation. Aujourd'hui, plus que jamais, la République a un nouveau défi à relever tout en gardant toujours, les valeurs qui sont les siennes et font son identité : Liberté, Egalité, Fraternité.

LE FAISCEAU DE LICTEUR

Le faisceau de licteur fait partie des 8 symboles officiels de la République Française avec le drapeau, l'Hymne : *« La Marseillaise »*, la Marianne, le Coq, le Sceau, la Devise : *« Liberté, Egalité, Fraternité »* et la Fête Nationale du 14 juillet.

Mes déchets

L'Agglo assure la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, la gestion des déchèteries et la gestion des conteneurs.
Après la collecte, les déchets sont envoyés en partie au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme pour être traités et recyclés. L'ensemble de ces services est notamment financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) pour les établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ de déchets par semaine.

ET À GÉNISSIEUX, COMMENT ÇA MARCHE ?

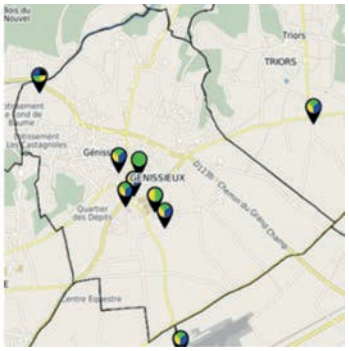

A Génissieux, nous bénéficions du ramassage de nos ordures ménagères en porte-à-porte les mercredis et en apport volontaire pour les déchets recyclables.

Génissieux bénéficie également de plusieurs points de tri.
Chemin des Gorces • Chemin des Augustins • Rue Frédéric Penelon • Route de Romans • Rue de la petite Musenne (verre uniquement) • Champ de Mars

Remercions les agents qui ramassent nos déchets… et surtout en période de pandémie.

Imprimez et coloriez vite votre héros

COMMENT FACILITER LE TRAVAIL ET NE PAS METTRE EN DANGER LES AGENTS ?

La collecte des déchets est une opération pénible, voire dangereuse pour les agents qui l'effectuent. Elle est régie notamment par la recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Cette dernière encadre le type de conteneurs devant être utilisés pour la présentation des déchets à la collecte afin de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques, dorsolombaires ou ceux liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques.

C'est pourquoi, début 2021, l'Agglo a cessé la collecte des sacs à même le sol et des contenants non conformes.

Bravo aux Génissois qui ont su rapidement s'adapter !

Embellir notre village c'est aussi :

Ne plus voir ceci :

Ni cela :

Nous comptons sur le civisme de chacun pour atteindre cet objectif.

ET SI NOUS FAISIONS MIEUX ENCORE ?

Comment bien trier ?

PLUS D'INFOS : Valence Romans Agglo - Direction Gestion des déchets
04 75 81 30 30 - www.valenceromansagglo.fr

BONNET MATÉRIAUX
TOUT FAIRE MATERIAUX

Matériaux de construction - Menuiserie
Panneaux - Quincaillerie - Peinture - Bois - Alu - PVC

Quartier Les Molhens - 26750 CHATILLON ST JEAN
Tél. 04 75 45 30 37 - Fax : 04 75 45 39 06 - www.bonnet-mpf.com

Fromagerie Alpine
37 avenue des Allobroges - ZI - 26100 ROMANS
Tél. 04 75 70 01 01 - Fax 04 75 02 67 17
fromageriealpine@orange.fr

Etiquettes adhésives en bobines
Impression Numérique et Offset
Tél. 04 75 02 45 46
IMPRIMERIE SOUQUET
contact@imprimerie-souquet.fr
www.imprimerie-souquet.fr
5 Rue Jean-Joseph Mounier - Romans-sur-isère

Focus sur les nouvelles dispositions légales en matière de dépôts d'immondices

Décret du 11 décembre 2020

Le maire peut assermenter des agents de la commune pour verbaliser les personnes à l'origine de dépôts sauvages.

Le fait d'effectuer un dépôt sauvage devient une contravention de 4e classe. Son auteur encourt une amende forfaitaire de 135 € (au lieu de 68 auparavant) et la poursuite devant un tribunal judiciaire peut entrainer une condamnation jusqu'à 750 €.

Le fait de déposer des déchets à l'aide d'un véhicule est toujours punissable d'une contravention de 5e classe soit une amende jusqu'à 1.500€ devant le tribunal.

On peut rappeler aussi que dans le même esprit de protection de l'environnement le brûlage dit ménager est interdit y compris dans des braseros… et ce toute l'année.

Cela concerne tout brûlage : papiers, végétaux, chantier

Tous ces déchets seront bien accueillis en déchèterie…

Article R634-2
Création Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8

Hors les cas prévus aux articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Jessica Bouvier

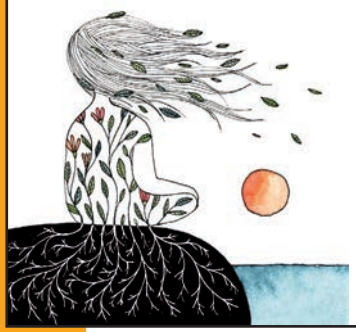

Psychopraticienne en Psychogénéalogie, PNL & hypnose Ericksonienne

130 B route de Triors 26750 Génissieux
jessicabouvier@icloud.com
www.jessicabouvier.com

MENUISERIE
BOIS - PVC - ALU
Placard - Escalier - Parquet
Alain Argoud
DES 2 A
menuiserie.argoud@orange.fr
Tél. 06 16 59 09 16
40 Route des Chasses
26750 GÉNISSIEUX

Reflet de Plumes
du Mardi au Samedi 10h-19h
Prêt à porter - Accessoires
Tél. 04 69 28 15 32
contact@refletdeplumes.com
99, place du marché - 26750 Génissieux

Laurence Savet
Coiffure Mixte
Mardi : 8h30 à 12h - 14h à 18h
Mercredi : 8h30 à 15h non stop
Jeudi/Vendredi : 8h30 à 12h - 14h à 19h
Samedi : 7h30 à 16h non stop
26750 Génissieux ✆ 04 75 70 50 34

L'eau potable à Génissieux

D'OÙ VIENT-ELLE ?

La production et la distribution sont assurées par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse.

SIEH

Son siège est sur la commune de Triors en bordure de la RD 112 ; il a vu le jour en 1951 à Génissieux avec quelques autres communes.

Le service est composé d'un Président, de 3 vice-Présidents, un Directeur, 3 secrétaires et 6 agents fontainiers qui assurent le fonctionnement du service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le SIEH est présent sur 21 communes pour 19 000 habitants (de Saint- Lattier à Miribel).

Le volume d'eau distribué aux abonnés est de 1 082 661 m^3 pour l'année 2019, une progression de 1,2 % par rapport à 2018 . L'eau ne subit pas de traitement, étant pompée en nappe profonde appelée nappe du Miocène, à une profondeur de 200 à 250 mètres linéaires selon le site de pompage, cette nappe est protégée de la surface par une couche de matériaux argilo-graveleux d'une épaisseur moyenne de 30 mètres linéaires qui l'isole de la nappe et des eaux de surface. Sa recharge se fait par la zone humide des Chambarans et une vaste zone au pied du Vercors.

Chaque année 51 analyses sont réalisées avec un taux de conformité de 100 % ; taux de nitrate 2,5 mg/litre la norme française est de 50 mg/litre, pas de trace de pesticide.

Le nombre d'abonnés est de 8 900 en 2019, 5920 pour l'année 2012 ; 600 km de conduites principales ; 8 sites de pompages ; 44 réservoirs de distribution. Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau est de 14,78 ; la consommation moyenne par abonné est de 128,43 m^3 par an.

LE PRIX DE L'EAU

Depuis 9 années le prix du m^3 est inchangé, soit 0,99 euros hors taxe, viennent s'ajouter une taxe redevance pollution 0,27 euros le m^3, une taxe redevance eau 0,0466 le m^3. Le produit de ces deux taxes est reversé intégralement à l'agence de l'eau soit 294 428 ,79 euros pour l'année 2019. Viennent s'ajouter l'abonnement annuel 79,20 euros et la TVA à 5,5%, ce qui fait une facture de 248,98 euros TTC pour une consommation annuelle de 120 m^3.

LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Celle-ci est prélevée par Véolia (sur la commune de Génissieux et d'autres alentours) sur la base du volume d'eau facturé par le SIEH aux abonnés, cette redevance permet le fonctionnement du service assainissement ; traitement des eaux usées / entretien et travaux sur les réseaux d'eaux usées.

SÉCURITÉ

Tous les sites sont équipés d'un système de contrôle électronique, contrôle d'accès, contrôle permanent du fonctionnement des équipements, alimentation électrique, débit des pompes, pressions de service, niveau d'eau dans les réservoirs ; ces informations sont transmises en permanence au siège du SIEH ; en cas d'anomalie, une alarme est transmise sur les téléphones des agents d'astreintes (identification du site , et nature du défaut) et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En cas de problème important, après constat sur place par un agent du service, l'information est transmise au directeur du service et au président.

Dans la majeure partie du temps, la technicité des agents du service permet de régler les problèmes rapidement. En cas d'avaries graves, il est fait appel à des entreprises avec lesquelles le SIEH a passé des marchés de maintenance, avec un délai d'intervention dans les 2 heures.

La réserve d'eau des réservoirs est d'environ deux jours, ainsi les abonnés sont rarement impactés par un manque d'eau (sauf intervention sur la conduite qui les alimente directement), ou la rupture d'une conduite stratégique de gros diamètre, seules les coupures d'électricité de plusieurs jours peuvent perturber de façon importante la distribution d'eau potable.

Pour pallier au mieux ce problème, tous les sites sont équipés pour être alimentés par des groupes électrogènes en toute sécurité. Restent les conditions de disponibilité, de temps de transport et de mise en œuvre

Ainsi nous bénéficions d'une eau de grande qualité avec un tarif très raisonnable et d'une qualité de service qui se veut toujours plus performante .

Malgré les restrictions sanitaires la dixième édition du marché de la truffe a connu un beau succès

Dimanche dernier, plus d'une dizaine d'exposants avaient installé leurs tréteaux, sur la place du Marché, pour la dixième édition du marché de la truffe, de la gastronomie et du vin.

Cette manifestation se tenait habituellement dans les locaux de l'ensemble polyvalent qui subit actuellement d'importants travaux de réfection, conséquence de la tempête de grêle du mois de juin 2019. Par ailleurs, la pandémie interdit les rassemblements en site fermé. Les élus municipaux génissois ont souhaité maintenir cette manifestation afin d'aider les producteurs locaux affectés par la crise et envoyer le signe que, malgré le virus et la pandémie, la vie continuait.

Cette situation particulière n'a pas découragé les curieux, gourmands et gourmets, qui se sont retrouvés en nombre devant les étals.

On trouvait au gré des stands, truffes, plans de chênes truffiers, charcuterie, produits à base de viandes de taureau, charcuterie traditionnelle, vin de diverses origines, et un large choix de produits du terroir qui ne laissaient personne indifférent.

De nombreux élus locaux et nationaux, que l'on pouvait croiser dans les allées du marché, ont répondu à l'invitation du maire Christian Bordaz. Tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié dans la salle du conseil municipal dans le strict respect des mesures sanitaires.

Banques Alimentaires

Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et 29 antennes : la gratuité, le partage, le don, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bénévolat et le mécénat.

Dès leur création en 1984, la vocation des Banques Alimentaires était de libérer et soulager les associations de l'approvisionnement de l'aide alimentaire, si exigeante en logistique, ressources humaines et en règles d'hygiène et de sécurité, afin qu'elles puissent se consacrer à leur mission sociale d'accompagnement des personnes en difficulté.

En 2020, 35 ans plus tard, dans une société de plus en plus précarisée, nos combats sont toujours d'actualité…

Et ce sont 2 millions de personnes que les Banques Alimentaires aident aujourd'hui.

M. Viragh, directeur de l'Intermarché de Génissieux, accueillait les bénévoles de la

Banque Alimentaire les 27, 28 et 29 novembre dernier pour la collecte 2020.

Comme chaque année les Génissoises et Génissois ont participé massivement à ce mouvement de générosité et ont fait mieux qu'en 2019. En effet la collecte 2020 s'élève à 2 tonnes 100, contre 1 tonne 300 l'an dernier, ce qui fait une belle progression.

Nous remercions les clients, le personnel d'Intermarché ainsi que les bénévoles pour ce bel élan de partage.

Infos travaux

AMÉNAGEMENT DU PASSAGE PIÉTONS LE SENTIER

Les intempéries ont retardé les travaux de quelques semaines, ceux-ci doivent se terminer courant février par la mise en place du revêtement en enrobé à chaud et la pose de barrières de chaque côté pour empêcher le passage des véhicules.

TRAVAUX ROUTIERS

En fin d'hiver, comme chaque année, un suivi des voiries sera effectué pour réparer les dégâts générés par les intempéries hivernales.

Il est prévu d'inscrire au budget 2021 la réfection de voiries (à définir) pour un montant de 100 à 150 000 euros, l'objectif étant de refaire chaque année et pendant tout le mandat 2020/2026 en enrobé à chaud les voiries les plus dégradées, ce qui doit permettre au bout du mandat d'avoir un réseau routier communal en bon état. Sachant que la durée de vie d'un revêtement routier en enrobé à chaud est égal ou supérieur à 20 ans en fonction du trafic.

SIGNALISATION

Au cours de l'année 2021, un certain nombre de marquages routiers (passages piétons, bandes stop etc) seront refaits par les agents communaux, la commune disposant d'une machine à tracer ce qui permet de diminuer les coûts.

Le marquage des deux ronds-points côté sud et du barreau routier de la RD 52 entre les deux ronds-points sera réalisé par une entreprise (question de sécurité) dès que les conditions météo seront favorables (humidité et température).

Travaux ensemble polyvalent

Pour l'essentiel

Ce qui est fait :

- La réfection de la toiture est réalisée à 80 %. La dernière partie, côté sud, sera terminée fin janvier ainsi que les finitions d'étanchéité.
- Le parquet dégradé suite aux infiltrations d'eau de pluie a été déposé pendant la trêve de Noël.

Les actions entre janvier et avril :

- Les travaux intérieurs, de menuiserie et de peinture, se déroulent de mi –janvier à fin février.
- Le nouveau parquet sera posé courant du mois de mars.
- Début avril, quelques travaux d'étanchéité du hall et de peintures extérieures marqueront la fin de ce projet de réfection de l'ensemble polyvalent.

Travaux de réfection des chenaux et des gouttières en zinc des bâtiments communaux restant à réaliser

Sont concernés : église, ensembles locatifs de la Matinière et de L'Orée du Village et le bâtiment vestiaire des terrains de football.

Les travaux commencent le 15 janvier par la pose des échafaudages autour de l'église.

La totalité des bâtiments devrait être terminée fin mars.

Une exposition mobile pour mieux connaître l'histoire de l'église et de ses vitraux

Viviane Rageau, responsable du service Pays d'art et d'Histoire, et Magalie Martin, assistante du même service de Valence Romans Agglo ont remis à la commune de Génissieux, en présence de René Parreault, adjoint chargé de la communication ; de Louis Clappier, adjoint sortant et de Robert Pernet, trésorier de la paroisse Saint-Jacques en Pays de Romans, trois panneaux, outils de communication, sur un des aspects du patrimoine communal.

Deux panneaux sont consacrés à l'église Saint-Pierre et ses vitraux. Le troisième panneau est dédié à l'atelier Thomas de Valence, maîtres verriers depuis quatre générations, concepteurs et fabricants des vitraux de l'église.

L'entreprise est chargée de la restauration des vitraux de l'église génissoise, qui dispose d'un ensemble décoratif remarquable, constitué de huit verrières toutes réalisées par Jean-Pierre Thomas à la fin du 19e siècle.

Chaque panneau est illustré de superbes photos et comporte des textes synthétiques, l'ensemble constitue un travail magnifique.

René Parreault, après avoir remercié les représentantes de l'Agglo, et l'Agglo, au nom du maire et du conseil municipal, n'a pas manqué de souligner l'intérêt pour la commune de disposer de cette exposition itinérante particulièrement didactique. Elle pourra, en effet, être déplacée dans différentes structures de la commune (église, école, bibliothèque…) et avoir un rôle pédagogique pour une meilleure connaissance du patrimoine génissois.

L'exposition est visible dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 et les jeudis de 12h30 à 15h30.

Restauration des vitraux de l'église
La Fondation du Patrimoine lance un appel aux dons

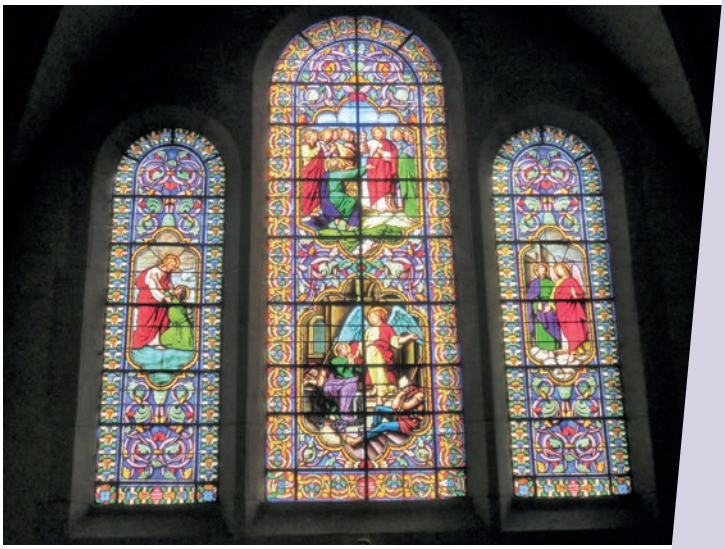

Certains vitraux de l'église génissoise, achevée en 1873, nécessitent des travaux de restauration.

Pour mener cette opération à bien, près de 32 000 € sont nécessaires. Il convient de réviser les joints en plomb des vitraux de la vierge et remédier aux fortes déformations de la rosace située au-dessus du porche de l'entrée.

Ces travaux constituent une étape supplémentaire dans les travaux déjà entrepris par la commune : rejointement de pierres, reprise des acrotères, d'un morceau de charpente, consolidation des abat-sons, accessibilité, remplacement de l'escalier en bois du clocher.

Grâce à vos dons, la commune de Génissieux, soutenue par la Paroisse Saint-Jacques en Pays de Romans, va faire appel à la même maison de Maîtres Verriers de Valence à l'origine de leur réalisation il y a plus de deux siècles.

Un appel aux dons est lancé, avec le concours de la Fondation du Patrimoine, afin de restaurer cet édifice emblématique de la commune. L'appel aux dons s'adresse à tous, particuliers et entreprises souhaitant participer à la réalisation de ce projet patrimonial, mémoriel et historique.

La Fondation du patrimoine fera parvenir, à chaque donateur, un reçu fiscal pour bénéficier d'une réduction d'impôts

Pour faire un don : www.fondation-patrimoine.org/69766

L'opération "Noël au cœur du village" plébiscitée par les bénéficiaires !

Forte mobilisation pour cette action portée par le Centre Communal d'Action Sociale en décembre dernier. Une initiative de grande ampleur au regard du nombre de génissois de 70 ans et plus concernés et du soutien apporté au commerce local, en cette fin d'année 2020 pas comme les autres.

377 bons cadeaux ont été établis au cours des permanences assurées, en mairie par les membres du CCAS, dans le respect du protocole sanitaire.

Un accueil des Génissois qui aura aussi favorisé des échanges et une attention toute particulière aux demandes de chacun.

Souhaitons que cette opération contribue à renforcer la richesse d'un commerce de proximité et de qualité, mais aussi qu'elle aura sensibilisé les Génissois, sur l'existence d'un CCAS dans leur commune.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale de Génissieux continue d'accueillir les lecteurs avec parfois des modifications d'horaires dues aux circonstances sanitaires. Ainsi pendant le couvre-feu à 18h, cela sera mardi 16h - 17h30 ; mercredi 15h - 17h30 et samedi 10h - 12h. Vacances d'hiver mercredi 10 et 17 février 15h - 17h30.

Le protocole sanitaire est bien évidemment maintenu avec masque obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée, mise en quarantaine des livres au retour de prêt. Seule la circulation dans les rayons est permise, mais pas la position assise.

Un nouveau service est proposé aux lecteurs, le site www.bibliotheque-genissieux.fr qui permet dans un premier temps de seulement réserver des livres déjà en prêt. Si la situation le réclame, un clique et collecte sera possible.

L'année 2021 va encore être différente, sans animations mais avec de nouveaux abonnements magazines :

- Secteur jeunesse : Histoires pour les petits 2-6 ans avec CD; J'apprends à lire pour les 5-7ans avec CD et Babille pour les 0-1 an
- Secteur adulte : Kaizen, Psychologie magazine et Lire magazine littéraire.

Bibliothèque Municipale de Génissieux
135 route de Romans
(C'est au rez-de-jardin de l'immeuble "L'Orée du Village")
Tél. 04 75 47 81 43
bibliotheque.genissieux@orange.fr

Pour accéder à la page de la bibliothèque :
https://www.genissieux.fr/
>>vivre ensemble>>la bibliothèque

https:/www.facebook.com/Bibliothèque-Génissieux

www.bibliotheque-genissieux.fr

Lutte contre les violences sexuelles, sexistes et autres

Le groupement de gendarmerie de Romans, comme tous ceux du département de la Drôme, s'est associé à l'union de pharmaciens d'officines du département et à la mairie pour lutter contre les violences dans les familles.

C'est pour cette raison que la commandante de la gendarmerie départementale de Romans, Aude Ponroy, et l'adjoint chef de la gendarmerie, Lucien Bergeron, ont rencontré la pharmacienne de Génissieux, Marie-Sophie Mouton, dans son établissement. Etaient également présents, la députée, Emmanuelle Anthoine ; le maire, Christian Bordaz et son premier adjoint, Michel Chapet.

L'objectif de cette rencontre était de lancer, à Génissieux, l'opération de prévention des violences sexuelles et sexistes au sein du couple et toutes autres violences, afin d'informer la gendarmerie et d'y mettre un terme au plus tôt.

Des sachets imprimés de renseignements utiles seront distribués lors d'achats de médicaments.

La Génissoise

L'année 2021 commence avec l'immense espoir de la vaccination contre la COVID.

La Génissoise, troupe de théâtre de notre village, sort de sa torpeur.

Avec toutes les précautions liées à cette pandémie, la troupe retrouve les chemins des répétitions.

Nous formulons le vœu de nous retrouver ensemble dès que ce sera possible pour sceller un nouveau départ pour les associations de notre village.

A cet effet, nous proposons à toutes les associations d'organiser plusieurs représentations dans la salle des fêtes, de notre pièce, « Si c'était à refaire » dont elles seront financièrement les bénéficiaires.

Cette proposition a été approuvée par M. le maire, Christian Bordaz.

En espérant trouver un écho favorable à cette proposition.

Pour plus de précisions, contacts :
Robert CLEMENT Président honoraire 04 75 02 62 38
Max GUICHARD Président 06 86 8934 54 - mail : m.guichard680@orange.fr
Jean DEPASSIO Trésorier 06 95 87 70 63 - mail : contact@depassio.com

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre association, au titre d'acteur ou de technicien, vous serez les bienvenus.

Des notes d'espoir pour 2021...

Toute l'équipe de LA BONNE NOTE, école de musique et théâtre associative de Génissieux, vous adresse ses MEILLEURS VŒUX pour 2021, année remplie de notes d'espoir…

Nous vivons une période difficile qui s'éternise aux yeux de tous et qu'en est-il de notre enseignement ?

Depuis le mois de mars 2020, les professeurs, élèves et administrateurs ont appris à travailler à distance comme beaucoup et les projets sont suspendus.

Inutile de vous dire que l'enseignement artistique à distance est tout un art justement ! Mais chacun a réussi à s'emparer des outils numériques et des nouvelles technologies pour mener à bien cet enseignement. En septembre, les inscriptions ont été au rendez-vous mais nous n'aurions jamais pensé en mars 2020 qu'en janvier 2021 nous soyions toujours dans la même situation. Au fil des mois, la technologie nous a révélé quelques secrets mais rien ne vaut les cours en présentiel et la motivation de chacun est mise à rude épreuve particulièrement celle des adultes qui n'ont toujours pas pu reprendre leurs cours en présentiel contrairement aux enfants.

Difficile équation pour notre équipe pédagogique et administrative que de maintenir une école dans ce contexte mais nous faisons tous un métier qui nous passionne et nous ne lâchons rien, ne serait-ce que pour la confiance que nous accordent nos élèves et leurs familles. MERCI à tous pour votre soutien.

La Bonne Note
École Musique et Théâtre
26750 - Génissieux

Club Détente et Loisirs

Ce petit message a pour but de garder le contact avec vous et de vous dire que nous ne vous oublions pas.

La COVID et les dégâts dus à la grêle de 2019 ne nous ont pas permis de « vivre une année normale au Club » .

Nous avons tenté une timide reprise en octobre (3 mardis après-midi) dans la salle du Conseil de l'ancienne Mairie et la Salle des Fêtes (voir photo ci-contre). Puis, tout s'est de nouveau arrêté.

Le Bureau essaie en ce moment « d'imaginer » ce que pourrait être l'année 2021 lorsque le virus voudra bien nous laisser tranquilles. Nous vous tiendrons au courant dès que possible du programme à venir.

En attendant, prenez bien soin de vous. Amitiés à tous.

N'hésitez pas à nous contacter :
PERNISI Maryse au 04 75 02 52 43 - Mail ma-per @orange.fr
HUGUENNET Françoise au 04 75 72 02 10 - Mail francoise.huguennet@dbmail.com

Rythmic's Dance

Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous présentons nos vœux à tous les Génissoises et Génissois.

Nous avions l'espoir de reprendre nos activités en septembre et de ne plus les lâcher comme ça avait été le cas en mars, nous étions fermement prêtes et convaincues. Un nouveau confinement après les vacances de Toussaint nous a contraintes de stopper à nouveau.

Retour de l'ensemble de la troupe début janvier avec modifications de certains horaires pour respecter le couvre feu de 20h. La joie de se revoir était au rendez vous... Ça n'aura duré qu'une semaine, car le nouveau couvre-feu à 18h était incompatible avec les emplois du temps professionnels de nos animatrices, l'annulation des activités extra-scolaires complétait les motivations et de surcroît, un souci d'alarme dans la salle nous en interdisait l'accès. Nous avons à regret tout stoppé et dû faire face à l'incompréhension de certains parents. Nous pensons avant tout aussi à la santé de nos adhérents et de nos animatrices.

Nous ne savons pas à l'heure actuelle comment va se passer la fin de notre saison mais nous ne sommes pas très optimistes et doutons de la tenue de notre gala annuel.

Des nouvelles dans la prochaine parution.

Associativement vôtre

RYTHMIC'S DANCE
Genissieux

Stretching

La Covid a interrompu nos séances de stretching, et nous oblige encore à retarder notre reprise. Avec les exercices d'étirements que nous propose Patricia, nous essayons de rester en forme et surtout nous espérons vous retrouver bientôt.

Le bureau

CONSEILS MUNICIPAUX LES COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 18
Date de la convocation et d'affichage ..... 11 septembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le DIX-SEPT SEPTEMBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, Bernard ROLLIN, Christiane BERERD, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Christelle POINAS AMIARD et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

PROCURATIONS : Catherine PELTIER à René PARREAULT, James EPTING à Bernard ROLLIN et Jean-Pierre CAILLET à Christian BORDAZ.

ABSENTE ET EXCUSEE : Séverine PIAT.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

La séance est levée afin de permettre à M. Louis CLAPPIER, représentant la Paroisse St-Jacques, d'exposer le montage du dossier de souscription publique avec la Fondation du Patrimoine. Reprise de la séance à 20h30.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CENTRE DE GESTION DE LA DROME : Convention assistance retraite CNRACL 2020-2022

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la réalisation totale des dossiers et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales pour la période 2020-2022. Vote à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO : rapport d'activités 2019

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2019 présenté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

FINANCES : décision modificative n°3 sur le budget principal

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires Monsieur le Maire propose un virement de crédit d'un montant de 129 €uros sur le budget principal en section de fonctionnement. Vote à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE « CŒUR DE VILLAGE » : clôture du budget au 31/12/2019

Les travaux relatifs au Cœur de Village sont terminés et Monsieur le Maire propose de clôturer le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats ainsi qu'à l'intégration de l'actif et du passif dans le budget principal. Vote à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES LOCATIFS » : admission en non-valeur pour créances éteintes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public qui peut effectuer toutes les diligences utiles et mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par loi. Lorsque les procédures ne peuvent aboutir au paiement des créances, celles-ci sont admises en non-valeur. Mme la Trésorière propose d'admettre en non-valeur pour créances éteintes la somme de 3.925,98 € au titre des exercices 2018 et 2019. Vote à l'unanimité.

EGLISE : Souscription publique relative aux travaux de vitraux – signature du dossier avec la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'église, une partie concerne plus particulièrement la restauration des vitraux de l'édifice. Monsieur le Maire propose de lancer une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises via la Fondation du Patrimoine. Vote à l'unanimité.

INFOS DU MAIRE

- Un recours gracieux a été déposé contre le refus de la déclaration préalable pour la pose d'une antenne.
- Le 20 octobre aura lieu l'assemblée générale des Maires Ruraux.
- La première réunion du G8 aura lieu à Génissieux le samedi 19 septembre.
- L'association des Maires de la Drôme a procédé à l'élection de son exécutif et de son bureau. Président : Nicolas DARAGON.
- Le Syndicat d'Energies de la Drôme a procédé à l'élection de son exécutif et de son bureau. Présidente : Nathalie NIESON.
- Constitution d'une commission de travail sur le projet de l'agrandissement de l'école et du périscolaire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 19
Date de la convocation et d'affichage ..... 16 octobre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le VINGT DEUX OCTOBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Jean-Pierre CAILLET, Catherine PELTIER, René PARREAULT, adjoints ; Bernard ROLLIN, Christiane BERERD, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI et Olivier SALADINI.

PROCURATIONS : Marie MOURIER à René PARREAULT, Hélène PRAL à Christiane BERERD, Séverine PIAT à Christian BORDAZ, Christelle POINAS AMIARD à Gilles BRAGHINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX à Corine FHAL et James EPTING à Bernard ROLLIN.

ABSENT : Néant.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

La séance a débuté par une minute de silence en hommage à Samuel PATY. A l'issue de ce moment de recueillement chacun a souhaité s'exprimer avant de terminer sur la lecture d'un courrier d'une génissoise à l'attention de Samuel PATY.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO : rapports sur le prix et la qualité des services de l'année 2019

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité des rapports sur le prix et la qualité des services assainissement collectif et non collectif ainsi que la gestion des déchets de l'année 2019 présentés par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : rapport sur le prix et la qualité du service eau potable de l'année 2019

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable de l'année 2019 présenté par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse.

ECOLE DE MUSIQUE : subvention au titre de l'année 2019-2020

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention annuelle à l'école de musique, soit 356,76 €uros par élève dans la limite de 100 élèves. Vote par 10 abstentions et 9 OUI.

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi non permanent à temps complet

Suite au départ d'un agent en disponibilité il y a lieu de recruter un agent contractuel à temps complet pour le remplacer pendant un an au service technique. Vote à l'unanimité.

FINANCES : décision modificative n°4 sur le budget principal

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires Monsieur le Maire propose une ouverture de crédit d'un montant de 20.000 €uros sur le budget principal en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

FONCIER : acquisition de la parcelle AA 8

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AA8 d'une contenance de 7.193 m2 au prix de 1.500 €uros et située quartier Garenne. Vote à l'unanimité.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : modification des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Par délibération n°2020-054 du 16 juillet 2020 le conseil municipal avait décidé d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs du Centre de loisirs sans hébergement lors des vacances. Or, le logiciel de facturation oblige de renseigner un tarif à la journée ; il y a lieu de modifier les tarifs de quelques centimes pour que le montant soit divisible par 5. Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 17
Date de la convocation et d'affichage ..... 13 novembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le DIX-NEUF NOVEMBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Catherine PELTIER, adjoints ; Marie MOURIER, James EPTING, Bernard ROLLIN, Christiane BERERD, Joseph CELLIER, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI et Christelle POINAS AMIARD.

PROCURATIONS : Jean-Pierre CAILLET à Christian BORDAZ, René PARREAULT à Gilles BRAGHINI et Corine FHAL à Hélène PRAL.

ABSENTES ET EXCUSEES : Séverine PIAT et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

BUDGET PRINCIPAL : Décision modificative n°5 : ouverture de crédits
Afin de réactualiser les prévisions budgétaires sur le budget principal, Monsieur le Maire propose une diminution de crédits de – 17.897 €uros en section de fonctionnement et une ouverture de crédit de + 36.957 €uros en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE « Immeubles Locatifs » : Décision modificative n°1 : ouverture de crédits
Afin de réactualiser les prévisions budgétaires sur le budget annexe « Immeubles Locatifs » Monsieur le Maire propose un virement de crédit de 29.600 €uros en dépenses de fonctionnement et une diminution de crédit de – 22.000 €uros en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

FINANCES : Participation du budget annexe « Immeubles Locatifs » au budget principal année 2020
Lors du vote du budget primitif il a été prévu le versement d'une participation du budget annexe « Immeubles Locatifs » au budget principal d'un montant de 100.000 €uros. Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES
La commission propose de répartir les subventions entre les associations génissoises au titre de l'année 2020. Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS
Des montants ont été prévus au budget primitif afin de participer au fonctionnement de certains organismes. La commission propose des subventions pour la prévention routière, Mémoire de la Drôme, l'ADMR et le Sou des Ecoles. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Création de postes dans le cadre d'avancement de grade à effet à 1er décembre 2020
Le tableau d'avancement de grade transmis par le Centre de Gestion de la Drôme dresse la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2020. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 20/35ème à compter du 1er décembre 2020. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Création de deux postes d'adjoint d'animation au 1er janvier 2021
Dans le cadre de la pérennisation des emplois au service périscolaire, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à 33/35ème à compter du 1er janvier 2021. Vote à l'unanimité.

SECURISATION DES ECOLES : demande de subvention au titre du FIPD 2020
Dans le cadre de la sécurisation des écoles, un financement exceptionnel, au titre du FIPD 2020, peut être attribué aux porteurs de projets éligibles. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier comprenant l'installation de la vidéo protection et le changement des portails d'entrée des écoles. Vote à l'unanimité.

PARC ARBORE AVEC CHEMINEMENT PIETON : financement auprès de la Région – bonus relance 2020-2021
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes a décidé d'aider les communes dans le cadre d'opération d'aménagement du territoire avec le Bonus Relance 2020-2021. Monsieur le Maire propose de déposer le dossier relatif à la création d'un parc arboré avec cheminement piéton. Vote à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO : Compétence PLUi
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR de 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ce droit d'opposition peut s'exercer par les communes membres dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021. A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLUi.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 1.000 habitants doivent établir un règlement intérieur. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

FONCIER : acquisition de la parcelle ZC 214
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la parcelle ZC 214 d'une contenance de 77 m2 et située allée de la Grande Musenne est d'accord pour une cession à la commune à l'euro symbolique afin de régulariser l'alignement de la route. Vote à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PayFiP : signature de la convention
Afin de proposer aux usagers la possibilité d'effectuer les règlements à distance des factures relatives à l'utilisation des services communaux, les services de la direction générale des finances publiques proposent une offre de paiement en ligne PayFiP à compter du 1er janvier 2021. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention. Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 19
Date de la convocation et d'affichage ..... 11 décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le DIX-NEUF NOVEMBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de L'AN DEUX MILLE VINGT et le DIX-SEPT DECEMBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Catherine PELTIER, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, James EPTING, Bernard ROLLIN, Christiane BERERD, Joseph CELLIER, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Séverine PIAT, Christelle POINAS-AMIARD et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

PROCURATIONS : Jean-Pierre CAILLET à Christian BORDAZ et Corine FHAL à Hélène PRAL.

ABSENT : Néant.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations, accepté par le conseil municipal : modification du temps de travail de poste d'adjoint d'animation et délégation au maire pour le dépôt des dossiers d'urbanisme.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS PAR LA SOCIETE BONNARDEL A GENISSIEUX : Avis de la commune
La Société BONNARDEL a déposé une demande de renouvellement de son autorisation d'exploiter et une extension d'une carrière de sables et graviers sur le site des Gorces. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS PAR LA SOCIETE CHEVAL GRANULATS A GENISSIEUX : Avis de la commune
La Société CHEVAL GRANULATS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le site des Gorces et le site des Morels. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS PAR LA SOCIETE BARD A CHATILLON-ST-JEAN : Avis de la commune
La Société BARD a déposé une demande de renouvellement de son autorisation d'exploiter et une extension d'une carrière de sables et graviers sur le site des Sables et la Réguinelle sur la Commune de Chatillon-St-Jean. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME : Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie
Monsieur le Maire propose de confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Commune au Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme qui a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention. Vote à l'unanimité.

PARC OMNISPORTS : Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique
Monsieur le Maire rappelle qu'une zone de sports et loisirs a été inscrite au Plan d'Occupation des Sols de 1992 et conservée dans l'approbation du PLU de 2018. Afin de poursuivre l'aménagement de la zone, avec la création d'un parc arboré et un cheminement piéton, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière. Des démarches d'acquisitions amiables ont été entreprises auprès des propriétaires qui ont jusqu'à présent refusé l'échange ou la vente. Il est donc nécessaire de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement afin d'acquérir le tènement par voie d'expropriation si nécessaire. Vote à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL M14 : Décision modificative n°6 : ouverture de crédits
Afin de réactualiser les prévisions budgétaires sur le budget principal M14, Monsieur le Maire propose une ouverture de crédit de 15.728 €uros en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

URBANISME : Autorisation de déposer des demandes d'urbanisme
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'urbanisme, pour les bâtiments communaux et nécessitant des travaux, au nom de la Commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ces autorisations de travaux. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Création de deux postes d'adjoint d'animation au 1er janvier 2021
Par délibération du 19 novembre 2020 il a été décidé la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 33/35ème à compter du 1er janvier 2021. Après réorganisation du service ce poste sera de 28/35ème au 1er janvier 2021. Vote à l'unanimité.

Agenda

En conséquence de la crise sanitaire les manifestations traditionnellement prévues pour le premier semestre 2021 n'ont pu être programmées.

Vous serez informés de l'évolution de la situation, le cas échéant, sur le site de la mairie.

Etat-Civil

NAISSANCES

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

Marceau DE MULA le 30 octobre
Léo TRAVERSIER le 17 novembre
Charlie COLLET le 09 décembre
Eloïse HERVOUET le 09 janvier
Marco SANCHEZ le 12 janvier
Sevan ACHILLES le 17 janvier

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Nathan CHAMBLAY & Marie CRIGNON le 23 octobre

DÉCÈS

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles endeuillées.

Eulalie GRAGLIA le 21 octobre
Claudia AUBERT le 22 octobre
Gilbert ROUX le 22 octobre
Marie RAMUS le 24 octobre
Germaine GRATTESSOL le 26 octobre
René MOINS le 28 octobre
Adeline GASQUET le 30 octobre
Maurice LARRALDE le 10 novembre
Rosine PARREAULT le 13 novembre
René ROSSETTI le 14 novembre
Janine CHAUVIN le 18 novembre
Raymonde PELLAT le 19 novembre
Jacques BUON le 20 novembre
Robert JUILLET le 06 décembre
Marie-Hélène DUQUESNE le 07 décembre
René VILLARD le 08 décembre
Antoine CASALTA le 10 décembre
Helyett THOME le 18 décembre
Ginette JEAN le 24 décembre
Odile MOULIN le 08 janvier
Colette CHASTAN le 11 janvier
Andrée ENFANTIN le 23 janvier

ATTENTION : NOUVEAUX HORAIRES !

Ouverture de la mairie : 75, place du Marché

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h30 • Jeudi de 12h30 à 15h30.

Tél : 04 75 02 60 99 • mairie.genissieux@orange.fr

www.genissieux.fr

NOUVEAU

leDRIVE intermarche.com
Vos courses sont entre de bonnes mains.

INTERMARCHÉ GÉNISSIEUX

60 Impasse Elsa Triolet

Tél : 04 58 177 177

En 5 mn, vos courses à prix Intermarché dans votre coffre !

Intermarché
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

les Mousquetaires